



COMPTE RENDU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 7 NOVEMBRE 2019

Début de séance : 19h40

Fin de séance : 20h54

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de PLUVIGNER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. Gérard PILLET, Maire.

- **24 élus présents** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane.

ABSENTS EXCUSES :

- LE FUR Michel
- LE BOULAIRE Patricia
- LE TARNEC Sandra
- MÉNARD Jean-Marie
- CARÉRIC Mélanie

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

Date de convocation du Conseil municipal : le 30 octobre 2019

N° DEL2019_07_01

M. le Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h40. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal propose comme secrétaire de séance Mme GUEGAN Yvette :

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Néant

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal désigne GUEGAN Yvette comme secrétaire de séance.

M. le Maire informe l'assemblée des pouvoirs conformes conformément aux règles en vigueur.

5 POUVOIRS :

M. LE FUR Michel donne pouvoir à M. LE BAYON Maurice.

Mme LE BOULAIRE Patricia donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. JUIF Alain.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. GAUTER Jean-Pierre.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour du présent Conseil :

I. : FINANCES BUDGET

DELIBERATION

I. 1. : Réaménagement des dettes de Bretagne Sud Habitat.

II. : TRAVAUX

DELIBERATIONS

II. 2. : Installation d'un lave-vaisselle dans les salles municipales.

II. 3. : Motorisation du portail de l'école maternelle Joseph Rollo.

II. 4. : Achat de barrières et de remorques.

II. 5. : Pôle culturel : lancement d'une étude acoustique.

II. 6. : Pôle culturel : réalisation de diagnostics amiante préalables à la démolition des bâtiments situés sur son emprise.

II. 7. : Pôle culturel : réalisation d'un diagnostic de pollution.

II. 8. : Reprise des fissures sur les terrains de tennis.

II. 9. : Déplacement d'un candélabre rue Saint-Nicolas.

II. 10. : Attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de la rue du Hirello.

INFORMATION

II. 11. : Nécessité d'un aménagement en marge de la RD 33.

III. : URBANISME

DELIBERATION

III. 12. : Établissement d'une servitude d'assainissement sur le terrain de la Madeleine.

N° DEL2019_07_02

- DEL2019_06_01 : Désignation du secrétaire de séance
- DEL2019_06_02 : Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 18 juillet 2019

Partie Finances Budget :

- DEL2019_06_26 : Décision modificative n°2 – Rectificatif (*annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2019_06_03 pour erreur informatique*)
- DEL2019_06_04 : Redevance d'occupation du domaine public gaz 2019
- DEL2019_06_05 : Acquisition de deux cellules au sein de la maison médicale
- DEL2019_06_06 : Admission en créance éteinte

Partie Travaux :

- DEL2019_06_07 : Adaptation d'équipements de surveillance vidéo sur la salle Kozh Kastell et sur les vestiaires du Goh Lanno
- DEL2019_06_08 : Reprise des passerelles bois de certains chemins de randonnée
- DEL2019_06_09 : Rehaussement des plans de travail des salles 7 et 9 de l'école maternelle Joseph Rollo
- DEL2019_06_10 : Réfection du plan supérieur d'une vingtaine de tables du restaurant scolaire
- DEL2019_06_11 : Mission foncière aux abords de la zone de Talhouët
- DEL2019_06_12 : Rénovation de l'éclairage public du centre-ville
- DEL2019_06_13 : Remplacement du véhicule des salles
- DEL2019_06_14 : Mise en place d'une borne marché sur le branchement des toilettes automatiques

Partie Administration générale :

- DEL2019_06_15 : Approbation du rapport de la CLECT « transfert de la taxe de séjour »
- DEL2019_06_16 : Approbation du rapport de la CLECT « transfert des RAM LAEP »
- DEL2019_06_17 : Modification des statuts de Morbihan Énergies

Partie Culture Animation :

- DEL2019_06_18 : Participation des communes extérieures pour l'École de musique et les interventions en milieu scolaire

Partie Sports Jeunesse :

- DEL2019_06_19 : Subvention exceptionnelle à l'association Les Kériolets de Pluvigner suite à la montée en R1 du club
- DEL2019_06_20 : Réalisation d'un site VTT labellisé : coopération avec la Communauté de communes sur sa création et son entretien

Partie Monde associatif :

- DEL2019_06_21 : Subvention à l'association « La Boule Pluvignoise »

Partie Urbanisme :

- DEL2019_06_22 : Approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU
- DEL2019_06_23 : Lancement de la modification n°1 du PLU destinée à ouvrir des zones en 1AU
- DEL2019_06_24 : Avis sur l'étude environnementale en marge de la demande de permis d'aménager de la ZACOM de Bodéveno
- DEL2019_06_25 : Convention de servitude avec GRTgaz

Partie Finances Budget :

- DEL2019_06_27 : Frais engagés à la suite du crash du F16 belge

Aucune observation n'a été portée sur le procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Néant

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le procès-verbal du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne la parole à M. Bernard BODIC.

I. : Finances Budget

DELIBERATIONS

N° DEL2019_07_03

I. 1. : Réaménagement des dettes de Bretagne Sud Habitat.

BSH a contracté des emprunts pour réaliser diverses opérations. Ces emprunts ont été garantis par la commune.

Dans le cadre du réaménagement de sa dette, BSH a renégocié deux de ses emprunts concernant le territoire de Pluvigner auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations.

Il convient d'accorder la garantie de la commune sur ces nouvelles dettes.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Bernard BODIC présente les emprunts contractés par Bretagne Sud Habitat pour la réalisation des logements situés Rue Saint-Mathurin.

Il détaille les deux emprunts concernés en expliquant que la durée résiduelle passe de 10 à 20 ans.

M. le Maire précise que ce soutien s'effectue depuis longtemps.

M. Christian GUILLO estime que la durée de réaménagement est longue.

M. Patrice THOMAS explique que l'allongement de la durée du prêt permet de réduire le montant annuel du remboursement en capital et ainsi de dégager de nouvelles marges de manœuvre en investissement.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal accorde la garantie de la commune sur ces nouvelles dettes.

II. : Travaux

DELIBERATIONS

N° DEL2019_07_04

II. 2. : Installation d'un lave-vaisselle dans les salles municipales.

Suite à la demande des locataires des salles municipales qui organisent souvent des repas dans les salles Jean-Marie GOASMAT à Malachappe et Kozh Kastell à Bieuzy-Lanvaux, il a été proposé d'y installer un lave-vaisselle.

Le coût de ces équipements auprès de la société Rivoal est de 4 329,84 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Bernard BODIC présente les acquisitions envisagées.

M. le Maire explique que ces équipements sont destinés aux usagers qui organisent les repas par leurs propres moyens.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide ces acquisitions.

N° DEL2019_07_05

II. 3. : Motorisation du portail de l'école maternelle Joseph Rollo.

Lors de l'aménagement du parking de la nouvelle école maternelle, le portail qui y avait été implanté n'a pas été motorisé.

Les agents d'entretien, les agents d'animation et le personnel enseignant ont de grosses difficultés à ouvrir ce grand portail.

Une solution de motorisation simple, fonctionnant à clefs a été trouvée.

L'entreprise Thyssenkurpp a proposé un prix à 3 472,80 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Bernard BODIC explique que la manipulation de ce portail est très difficile.

Mme Viviane LE GOUEFF confirme qu'elle a elle-même eu du mal à l'ouvrir.

M. Bernard BODIC présente la solution envisagée.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide ces travaux.

N° DEL2019_07_06

II. 4. : Achat de barrières et de remorques.

Pour l'organisation des manifestations à Pluvigner, des barrières sont utilisées et déplacées sur les différents sites.

À ce jour, elles sont en nombre insuffisant et leur déplacement demande beaucoup de manutention.

Afin d'améliorer notre réactivité, l'acquisition de barrières plus petites, plus légères et installées sur une remorque dédiée est une solution envisageable.

L'entreprise Samia-Devianne a proposé un prix pour un lot de 100 barrières de 2 mètres (qui peuvent, à l'occasion, être transportées à l'intérieur de nos véhicules en toute sécurité) et de 2 remorques dédiées.

Le prix proposé est de 4 768,80 € TTC pour les deux remorques et de 4 080 € TTC pour les 100 barrières, soit un total de 8 848,80 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Bernard BODIC présente l'acquisition de barrières avec 2 remorques.

M. le Maire fait remarquer que les barrières de la commune sont en mauvais état.

Il ajoute que les barrières seront rangées sur les remorques et placées sous les tribunes.

M. Bernard ROBIC demande si ces barrières seront prêtées.

M. le Maire répond que ces barrières pourront être prêtées aux communes voisines qui nous prêtent elles-aussi du matériel.

Il ajoute que les anciennes barrières vont rester sur des points fixes.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide ces acquisitions.

N° DEL2019_07_07

II. 5. : Pôle culturel : lancement d'une étude acoustique.

La construction du pôle culturel ne doit pas apporter de nuisance sonore supplémentaire au niveau actuel dans le quartier.

Il est donc nécessaire de réaliser une étude acoustique de l'existant afin de l'intégrer aux études en cours et pour la comparer, au final, au résultat obtenu.

La société APAVE a établi un prix à 1 896 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Bernard BODIC précise que le projet de construction du pôle culturel avance et que de nombreuses études sont nécessaires.

M. le Maire explique que cette étude préalable est incontournable.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide cette étude.

N° DEL2019_07_08

II. 6. : Pôle culturel : réalisation de diagnostics amiante préalables à la démolition des bâtiments situés sur son emprise.

Trois bâtiments, destinés à être démolis, sont en cours d'acquisition pour libérer l'emprise nécessaire à la construction du pôle culturel.

Avant de les démolir, il est nécessaire de réaliser un diagnostic amiante.

La société A2Diagnostic a proposé un prix à 2 200 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Bernard BODIC rappelle que des bâtiments vont être acquis et des contrôles sont nécessaires.

Mme Martine LE CAM demande si le vendeur n'est pas obligé de réaliser ce rapport.

M. Jérôme LE MEUR répond que le rapport avant démolition, qui incombe à la commune, est bien plus poussé que le rapport préalable à la vente.

M. Bernard BODIC rappelle que toutes les démolitions que la commune a opérées ont donné lieu à ce type d'études.

M. le Maire fait un bilan des acquisitions projetées.

Il indique qu'au 15 décembre, la commune sera propriétaire de l'ensemble des bâtiments.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide ces études.

N° DEL2019_07_09

II. 7. : Pôle culturel : réalisation d'un diagnostic de pollution.

Le garage qui sera démolé pour réaliser le pôle culturel a été identifié comme une installation à risques.

Dans la mesure où un établissement recevant du public sera réalisé sur cette emprise, et au regard des évolutions actuelles et à venir sur les contrôles de la qualité de l'air dans les bâtiments, il est préférable de savoir dès aujourd'hui si le sol a été pollué.

La société APAVE a proposé un prix à 8 383,20 € TTC pour un diagnostic pollution.

Avis favorable de la commission travaux.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Bernard BODIC présente la situation qui justifie la réalisation de ces diagnostics.

Il précise que l'étude sera plus poussée et que le tarif sera de 8 383,20 € TTC.

M. Bernard ROBIC demande en quoi consistent ces études.

M. Jérôme LE MEUR détaille les opérations qui seront réalisées afin de lever tous les doutes sur la qualité du terrain en fonction de la destination future de l'ouvrage.

M. le Maire précise que les contraintes d'un Établissement Recevant du Public sont assez fortes.

M. Bernard ROBIC demande si l'étude de sol qui sera réalisée ne suffit pas.

M. Jérôme LE MEUR répond que l'étude de pollution a pour objet de confirmer la qualité du sol alors que l'étude de sol correspond plus à sa constructibilité.

M. Christian GUILLO demande si le terrain pourrait demeurer constructible si ces études se révélaient défavorables.

M. Jérôme LE MEUR répond qu'il y a toujours des solutions pour traiter ces pollutions.

M. le Maire ajoute qu'il est important de se prémunir contre toute éventualité défavorable et de gérer les problématiques liées à ces possibles pollutions.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide cette étude.

N° DEL2019_07_10

II. 8. : Reprise des fissures sur les terrains de tennis.

Les terrains de tennis du Goh Lanno présentent des fissures qu'il convient de traiter.

La société Sür a proposé un prix à 2 364 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Bernard BODIC présente les travaux envisagés.

M. le Maire précise que les études sur la couverture des terrains de tennis et de pétanque est toujours en cours.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide ces travaux.

II. 9. : Déplacement d'un candélabre rue Saint-Nicolas.

Dans le cadre de l'aménagement de son terrain, un riverain de la rue Saint-Nicolas va créer une ouverture qui donne sur un candélabre.

Le déplacement de ce candélabre sera réalisé par la commune aux frais du propriétaire, M. PLATHEY Cyrille.

Par l'intermédiaire de Morbihan Énergies, l'entreprise RESO Baud a proposé un prix à 1 440 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Bernard BODIC présente la situation.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide ces travaux qui seront à refacturer à M. PLATHEY Cyrille en totalité.

II. 10. : Attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de la rue du Hirello.

Une consultation a été lancée pour l'attribution des marchés de travaux pour le réaménagement de la rue du Hirello.

La date limite de réception des offres était le jeudi 24 octobre 2019. 6 entreprises ont répondu pour les lots 1 (réseaux d'eaux pluviales) et 2 (VRD et aménagement paysager).

Suite à l'étude réalisée par le maître d'œuvre (SELARL Nicolas Associés à Auray), l'entreprise EUROVIA a été sélectionnée pour les deux lots.

Les montants des lots sont les suivants :

- Lot 1 :	219 939,40 € HT	
- Lot 2 :	321 625,90 € HT	
TOTAL :	541 565,30 € HT, soit	649 878,36 € TTC.

Avis favorable de la commission MAPA du 30 octobre 2019.

M. Bernard BODIC présente la procédure suivie pour proposer l'attribution des lots de travaux pour le réaménagement de la rue du Hirello.

Il précise que les travaux actuels sont conduits par AQTA.

M. Christian GUILLO demande combien de temps vont durer ces travaux.

M. Bernard BODIC répond qu'ils vont encore durer jusqu'à la fin de l'année.

M. le Maire précise que bloquer la rue permet d'avancer plus rapidement.

M. Jérôme LE MEUR précise que les travaux de la commune sur les réseaux d'eaux pluviales, électricité et télécommunication vont être engagés au premier trimestre et les couches de finition avant la fin de l'été.

M. Bernard BODIC demande si le rond-point sera réalisé dans le cadre de ce chantier.

M. Jérôme LE MEUR répond que deux entreprises interviennent, ce qui permet d'être assez rapide. Il confirme que la place du Hirello sera traitée.

M. Bruno RICHARD fait remarquer que les fermetures des rues devront être bien pensées pour les fêtes de Noël.

M. Jérôme LE MEUR répond que les entreprises seront bien coordonnées pour générer la moindre gêne.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide l'attribution de ces lots de travaux à l'entreprise Eurovia.

INFORMATION

II. 11. : Nécessité d'un aménagement en marge de la RD 33.

Un virage prononcé existe sur la RD 33 à proximité de l'accès au village de Keriagune Saint-Goal. Le croisement des camions provenant des carrières limitrophes et des véhicules sur ce site présente un risque d'accident.

Suite à la rencontre avec les services du Département, une étude est en cours pour solutionner ce problème.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Bernard BODIC présente la problématique de ce secteur.

M. Christian GUILLO demande quels sont les riverains concernés.

M. le Maire répond qu'il y a 5 ou 6 habitations dans ce hameau.

M. Patrice THOMAS demande quel serait alors le niveau de responsabilité de la commune en cas d'accident.

M. le Maire répond qu'il n'a pas étudié la question.

M. Vincent LE CLANCHE demande si la sécurisation du carrefour du Poteau n'est pas envisagée par le Département.

Il estime que la réalisation d'un giratoire reste possible sans que la maison y soit intégrée.

M. le Maire répond qu'il avait alerté le Département au moment de la cession.

Il indique qu'il va écrire à nouveau au Département pour le sensibiliser sur les risques de ce carrefour.

M. Patrice THOMAS indique qu'il pourrait être fait appel au Directeur des routes du Département.

III. : Urbanisme

DELIBERATION

N° DEL2019_07_13

III. 12. : Établissement d'une servitude d'assainissement sur le terrain de la Madeleine.

Dans le cadre de l'échange de parcelles de terrains à la Madeleine, l'association diocésaine du Morbihan va réaliser plusieurs lots.

L'assainissement des eaux usées ne passe pas sur la rue de la Madeleine et il sera donc nécessaire de raccorder ces nouvelles parcelles sur la canalisation qui passe au nord de ces terrains et qui est située sur le terrain de la Madeleine, propriété de la commune.

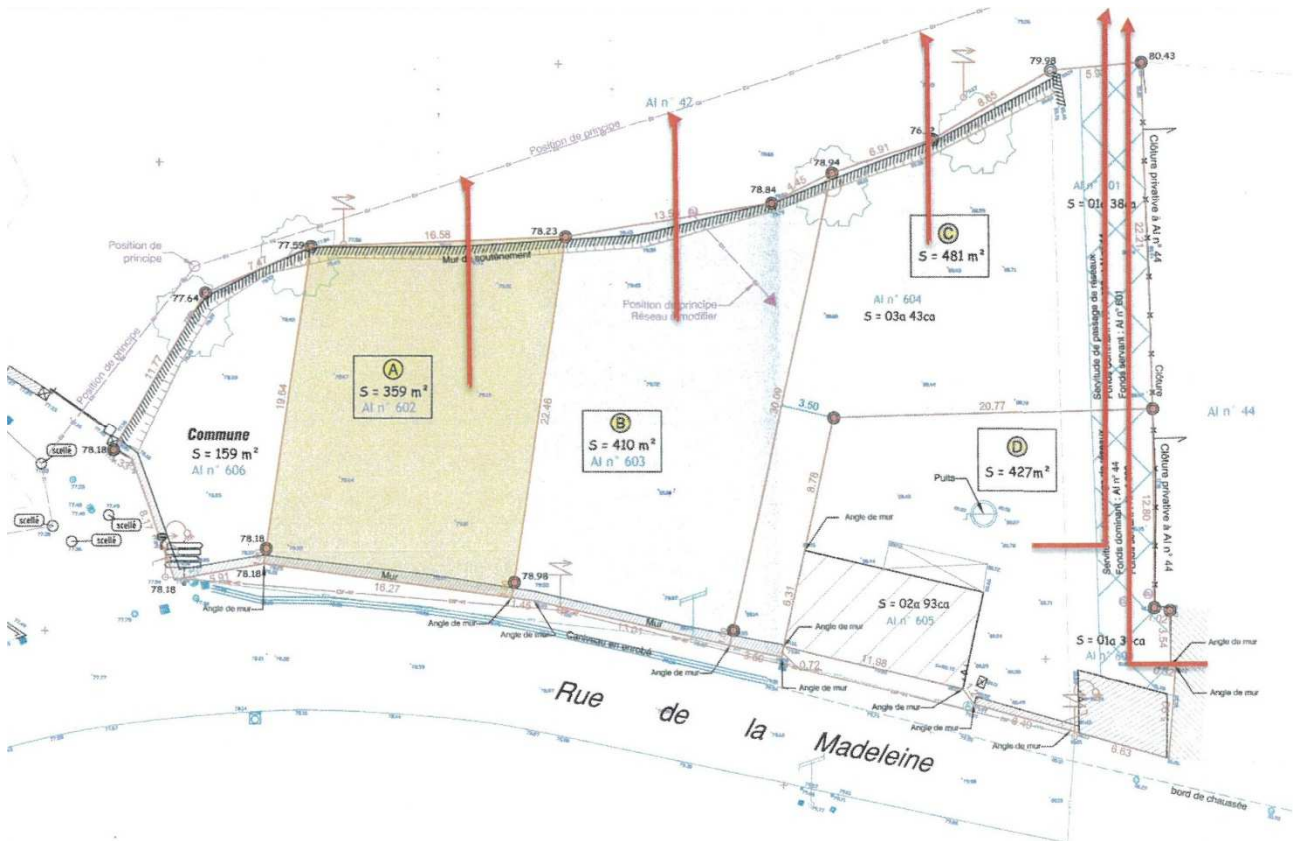
Pour réaliser ces travaux, il sera donc nécessaire d'accorder une servitude d'assainissement en marge de chaque

cession.

Le fonds servant sera la parcelle AI 42, propriété de la commune, et les fonds dominants sont les parcelles AI 600, AI 601, AI 602, AI 603, AI 604 et AI 605.

La parcelle AI 600 supporte elle-même une servitude d'assainissement au profit de la parcelle AI 44.

Il en est de même pour la parcelle AI 601 au profit des parcelles AI 600 et AI 44.



REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. le Maire présente la situation.

Il détaille les modalités de l'échange avec le Diocèse et précise le principe de constitution de servitudes.

Il précise qu'il serait nécessaire de sanctuariser le parc de la Madeleine en tant qu'espace de loisir et de le sortir de la zone urbanisable.

Il estime que la création de ces servitudes permet à la communauté de communes d'économiser des travaux importants.

Mme Martine LE CAM est surprise que ce terrain soit identifié comme un espace de loisir où des manifestations seraient organisées alors que les problèmes avec le voisinage sont fréquents.

M. le Maire répond que des animations en journées pourraient y être maintenues et développées, sans que des manifestations ne soient organisées en soirées.

M. Yvonnick GUEHENNEC demande si des toilettes seront implantées.

M. le Maire répond que des travaux seront à réaliser avant l'été.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal autorise la constitution de ces servitudes.

INFORMATION

Date du prochain conseil municipal :

Jeudi 19 décembre 2019 à 19h30

Affiché en Mairie
le 15 novembre,
Le Maire, Gérard PILLET.
Le secrétaire.